Image not found or type unknown

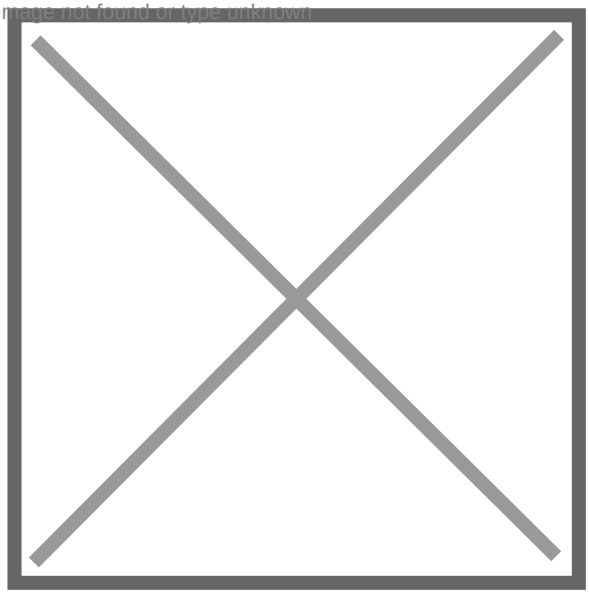

Travaux imposés par le propriétaire

Par **chico29**, le **26/01/2010** à **18:07**

Bonjour,

Dès mon entrée dans mon actuel appartement en tant que locataire, j'avais signalé un défaut sur la robinetterie de la salle de bain.

Après visite d'un plombier, il apparait que le défaut résulte d'une mauvaise conception, et peut engager la garantie décennale du constructeur (l'immeuble date de 2002).

5 mois après cette visite, je viens d'avoir un coup de fil de l'agence qui me demande de me libérer lundi prochain à 15h pour une visite d'un expert, avant d'éventuel travaux. ça me dérange car je travaille, et je vais demander à reporter : cependant, peuvent-ils venir dans l'appartement sans mon autorisation ?

Mais aussi :
- suis-je obligée d'accepter les travaux sachant que ça consistera à démolir la cloison entre la salle de bain et la chambre pour refaire la tuyauterie ?
- si j'accepte, puis-je demander éventuellement à demander une suspension du loyer (plus que la durée des travaux pour les nuisances et la gène engendrée)
- si refus du propriétaire, puis-je refuser les travaux, ou, le cas échéant, l'accès à l'appartement ? (ce qui revient +/- au même !!! mais dit différemment...)

Tout ceci étant dit, ça me dérange quand même que des ouvrier travaillent dans mon appartement, en mon absence... Surtout qu'il n'y a aucune nuisance particulière, sauf que le robinet sort un peu de la cloison, mais il n'y a pas de fuites, pas de débit faible, rien quoi...

Que faire ? Je suis un peu perdue...

Merci de votre éclairage...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés